



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 septembre 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 31

Votants : 32 (dont 1 procuration)

N° 3

**PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL
INTERCOMMUNAL**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 12 SEP. 2017

Publiée ou notifiée

le : 12 SEP. 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL, Vice-Présidents.
Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – R. LOVATY
Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent avant donné procuration : Mme C. BOUARD à B. AGUIAR.

Absents excusés : MM. F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL
Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET – A. CORNE – J. BLETTERY, Conseillers délégués,
Membres.

Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – A. GIRAUD – M.
MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment la compétence facultative en matière de transition énergétique et d'agriculture de proximité favorable à l'autonomie alimentaire,

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire de Vichy Communauté du 19 janvier 2017 qui porte délégation du Conseil au Bureau Communautaire,

Vu la loi n°2014-1170 d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui porte une ambition pour l'agriculture et l'alimentation française et soutient l'émergence de nouvelles dynamiques collectives ancrées dans les territoires, répondant aux enjeux actuels de l'alimentation,

Vu le Programme national pour l'Alimentation (PNA) et le Plan régional de l'Agriculture durable (PRAD),

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté le 27 février 2014 par le Conseil communautaire, comprenant 87 actions pour une période de 6 ans (horizon 2020) et dont les actions 57 et 58 de l'axe 5 - Services entrants et fret, visent « *la mise en place de circuits de proximité pour l'alimentation en privilégiant des produits alimentaires frais, de saison et de proximité* »,

Vu le Projet d'Agglomération adopté par le conseil communautaire du 18 juin 2015 et son volet autour de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le label « Territoire à Energie positive pour la Croissance verte » accordé par convention signée avec l'Etat le 8 juillet 2015 et particulièrement l'avenant adopté par le Bureau communautaire du 6 octobre 2016, soutenant l'action 12 « Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité »,

Considérant l'étude conduite en 2014 par la Chambre d'Agriculture de l'Allier en faveur d'une agriculture de proximité, commanditée par le Pays de Vichy Auvergne en partenariat avec Vichy Val d'Allier et le Département,

Considérant l'étude lancée par Vichy Val d'Allier en novembre 2016, autour des circuits alimentaires de proximité à l'échelle du Val d'Allier et de la Montagne Bourbonnaise, et s'appuyant à la fois sur l'expérience pilote de la Ville de Cusset en matière de Projet Alimentaire Territorial (P.A.T) et une dynamique de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux du système alimentaire,

Considérant la stratégie territoriale et le programme de 12 actions à échéance de 3 ans, présentés en Bureau communautaire du 29 juin 2016, dont celle d'élargir la démarche de P.A.T à l'ensemble du territoire communautaire,

Considérant la sollicitation de la Ville de Cusset, avec le soutien de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, pour lancer les premières actions autour du P.A.T. intercommunal afin de pouvoir déposer dès 2017, un dossier de demande d'aide financière du P.R.A.,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'adopter la stratégie et le programme d'actions pour les 3 prochaines années en retenant la démarche de P.A.T intercommunal comme cadre général de l'action territoriale pour le volet « Agriculture et alimentation »,
- d'engager les actions du programme (ci-après annexé) pour une réalisation les 3 prochaines années,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions,
- d'autoriser M. le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

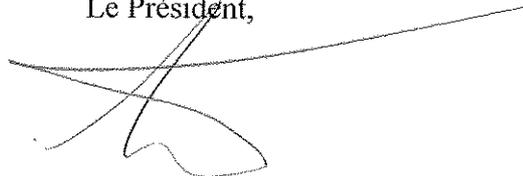
- approuve ces propositions,
- les crédits sont inscrits au budget primitif 2017, antenne 2315-159.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 7 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET

**VERS UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
intercommunal**

Vichy Communauté

31 août 2017



VICHYCOMMUNAUTÉ

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| 1. Description du projet | 3 |
| 1.1. Contexte | 3 |
| 1.2. Pour une agriculture de proximité (2014 – Pays Vichy Auvergne) | 4 |
| 1.3. Projet d'agglomération, TEPCV et... agriculture de proximité | 5 |
| 1.4. Stratégie, enjeux et objectifs en matière de circuits alimentaires de proximité | 6 |
| 1.5. Actions existantes à déployer par le Projet Alimentaire Territorial intercommunal..... | 8 |
| 2. Pilotage, actions et évaluation : vers un P.A.T intercommunal | 9 |
| 2.1. Pilotage du programme et du P.A.T..... | 9 |
| 2.2. Actions, cofinancements et évaluation (synthèse fiches-actions détaillées rapport d'étude)..... | 10 |
| 3. Conclusion | 15 |

- augmenter l'efficacité énergétique,
- augmenter la part des énergies renouvelables dans le mixte énergétique,
- réduire des émissions de gaz à effet de serre en rapport à l'année de référence 1990.

Ce plan de 87 actions a été établi pour une période de 6 ans, en concomitance avec l'objectif des 3 fois 20 européen à l'horizon 2020. Les actions 57 et 58 de l'axe 5 « services entrants et fret » du PCET visent « la mise en place de circuits de proximité pour l'alimentation en privilégiant des produits alimentaires frais, de saison et de proximité » dans les cahiers des charges de la collectivité. Ce plan climat est actuellement en cours de révision pour intégrer le volet Air.

Egalement, 18 actions du PCET sont issues du Programme de prévention des déchets pour lequel Vichy Val d'Allier (en 2012) s'est engagée plus avant dans la réduction des déchets et la sensibilisation de la population. L'animation s'est, notamment, développée en faveur du « Bien manger » autour d'ateliers-cuisine, à l'occasion des Semaines du Goût et Européenne de Réduction des Déchets ou semaine du Développement durable ; mais également directement en s'adressant aux enseignants et élèves, à travers le tri et le recyclage. Le service DMA de Vichy Communauté a donc participé, en étant l'un des premiers en interne à la collectivité, à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, en s'engageant fin 2016, dans une démarche territoriale plus vaste et encore plus volontaire à horizon 2050 : « Territoire à énergie positive » (TEPOS), Vichy Communauté renforce sa stratégie générale de développement durable, économe en énergie et visant l'autonomie en impliquant l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

L'ensemble de ces démarches stratégiques durables se sont inscrites dans le partenariat avec la Région et le Département ainsi qu'avec l'Etat, notamment à travers les schémas régionaux de la période 2015-2020 en cours de révision à l'issue de la loi NOTRe... Egalement autour d'un volet énergétique fortement porté par le Ministère de l'Environnement (label TEPCV) et de la thématique de l'agro-écologie portée par le Ministère de l'Agriculture (Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt).

Sur ce dernier point en termes de mode de production agricole et d'organisation de l'exploitation répondant aux objectifs agro-écologiques, le territoire ne présente pas d'installations à quelques rares exceptions à proximité (p. ex. ferme de La Chassaigne de l'agricultrice D. GRANGE à Barrais-Bussolles). Cependant, cela reste un enjeu de développement durable pour Vichy Communauté et l'émergence d'un pôle agri-alimentaire de type « espace-test » pourrait répondre en partie à cette préoccupation d'évolution de l'exploitation agricole, en accompagnant des porteurs de projet...

1.2. Pour une agriculture de proximité (2014 – Pays Vichy Auvergne)

En 2014, une étude en faveur d'une agriculture de proximité commandée par le Pays Vichy Auvergne en partenariat avec Vichy Val d'Allier et le Département de l'Allier, a été réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Allier autour d'un diagnostic des exploitations agricoles et de l'agro-alimentaire (à l'échelle du Pays soit 167 communes pour 160 000 habitants).

Cette volonté de mieux connaître les enjeux agricoles territoriaux s'est inscrit dans le cadre du Programme régional pour une agriculture durable (2012) notamment à travers ses 3 axes :

- Connaître, faire connaître l'agriculture, l'agro-alimentaire et leurs métiers ; associer les différents acteurs
- Favoriser une production alimentaire source d'emplois et de richesses
- Valoriser et conforter la qualité des produits et des conditions de travail : environnement, sanitaire, ergonomie, attachement au territoire.

L'étude a mis en évidence les contraintes, bien connues du monde agricole, que sont la perte de foncier agricole et la difficulté de transmission, privilégiant le regroupement des terres aux dépens de la diversification et trop souvent de l'installation de maraîchers et autres productions *alimentaires*, favorables à un approvisionnement en circuits courts (cf. définition ministérielle 2009 vente directe du producteur au consommateur ou via un seul intermédiaire) ou de proximité, intégrant de possibles intermédiaires dans un rayon géographique de 80 km, principe faisant consensus avec une majorité d'acteurs de notre territoire (producteurs et consommateurs).

Sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, il ressort de l'étude conduite par la Chambre d'agriculture que Vichy Val d'Allier est le premier bassin de consommateurs à mobiliser autour de circuits de proximité. Pourtant les producteurs ont exprimé une difficulté à choisir une production destinée à la vente de proximité, en l'absence de demande suffisante ou clairement identifiée ... Par ailleurs, l'offre reste peu lisible par les consommateurs potentiels.

Les pistes que préconisent la Chambre d'agriculture recouvrent des domaines tels que le soutien à l'installation, aux initiatives de commercialisation et de promotion en local, en passant par le renouveau des marchés de plein air ou le soutien aux petites entreprises agroalimentaires qui tentent de s'approvisionner en produits fermiers... Fin 2014, la Chambre propose aux territoires de s'engager à travers une Charte agricole. Préalablement à tout engagement et au regard de ses compétences, Vichy Val d'Allier veut pouvoir définir son positionnement en matière d'agriculture de proximité ; or le projet d'agglomération est en cours d'élaboration en 2014-2015...

1.3. Projet d'agglomération, TEPCV et... agriculture de proximité

Vichy Val d'Allier adopte son projet d'agglomération en juin 2015. Il s'appuie sur des objectifs d'aménagement et d'animation valorisant l'axe Allier et son principal affluent, le Sichon. En valorisant la rivière, ses paysages et ses milieux humides, la Communauté d'agglomération part également à la conquête d'une agriculture de proximité plus économe en énergie, davantage respectueuse de la ressource en eau, des sols et de la qualité de l'air... ; le projet territorial comporte donc un volet « agriculture de proximité ».

Pour répondre aux objectifs du projet d'agglomération, cinq études d'aménagement sont lancées, dont celle dite du « Parc naturel urbain (PNU) » sur une zone non constructible située en rive gauche de l'Allier, à hauteur des communes de Vichy et de Charmeil. La reconquête agricole *aux abords de la rivière* est l'un des enjeux identifiés par le bureau d'études Axe Saône qui préconise le développement d'une agriculture alimentaire et biologique sur des parcelles du futur PNU, intégrant une proposition d'espace de vente directe.

Tout en adoptant son projet d'agglomération et en lançant ses études d'aménagement, le territoire communautaire voit ses efforts récompensés en matière de lutte contre le réchauffement climatique par le label Territoire à énergie positive pour la Croissance verte (TEPCV) décerné en juillet 2015 par le Ministère de l'Environnement, à l'appui d'un plan de 20 actions prioritaires à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2017.

Parmi ces actions, l'une vise en particulier à « *développer les circuits courts et le maraîchage pour l'alimentation (cuisine centrale, ceinture maraîchère bio, PAEC...)* ». Cette action s'inscrit dans la recherche d'une autonomie alimentaire du territoire s'appuyant sur la valorisation d'une agriculture de proximité.

Parallèlement, début 2016, **la Ville de Cusset met en place sa démarche de P.A.T** dans une logique de remobilisation du monde agricole sur sa commune et d'approvisionnement de proximité au sein de la nouvelle cuisine centrale (1200 repas/jours). A l'issue du diagnostic, la commune a adhéré au « Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux co-construits et partagés », dont les chefs de file sont : Terres en Ville et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). De plus, elle a répondu à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation de novembre 2016 et a lancé en septembre les premières actions expérimentales autour de la cuisine centrale, des Maisons de l'Enfance, du Centre social La Passerelle, des Jardins familiaux de la Contrée de Gauvin et la redynamisation du marché de plein air avec l'identification des producteurs locaux. Tout en coordonnant des actions en lien avec les acteurs impliqués lors du diagnostic territorial, par l'accompagnement des agriculteurs via des formations organisées par les vétérinaires et la Chambre d'agriculture.

1.4.Stratégie, enjeux et objectifs en matière de circuits alimentaires de proximité

C'est donc dans ce contexte favorable que les élus communautaires décident d'une étude pour définir leur stratégie en matière agricole et alimentaire à l'échelle du futur territoire Vichy Communauté ; l'agglomération retient la dimension pilote de l'expérimentation cussétoise.

Entre novembre 2016 et mai 2017, l'étude « *d'opportunité autour des circuits alimentaires de proximité sur le territoire de Vichy Val d'Allier et de la Montagne Bourbonnaise* » se déroule entre diagnostic à l'échelle de Vichy Communauté (38 communes), définition d'une stratégie et du programme des premières actions à engager par le territoire.

Cette étude de 4 à 5 mois a été réalisée par le cabinet Auxilia selon un cahier des charges ambitieux, à la fois dans les objectifs stratégiques et la démarche participative, s'appuyant sur les acteurs socioéconomiques et les élus volontaires, au moment où le territoire fusionne entre plaine et montagne...

Ses objectifs étaient de :

- Valoriser les complémentarités et développer des synergies locales
- Mobiliser tous les acteurs pour inventer de nouvelles chaînes de valeur
- Contribuer au développement durable du territoire

Les Chambres consulaires ont particulièrement été associées à la fois dans la phase diagnostic et dans la définition des objectifs d'action ; une collaboration nécessaire à une approche verticale par filière de production (viande, laitiers, fruits et légumes...) et horizontale, avec la volonté de réunir l'ensemble des professions de la production à... l'assiette.

Les visites et témoignages de producteurs/transformateurs/distributeurs (de proximité), les ateliers intégrant des consommateurs, le séminaire élus, ont rythmé l'étude pour qu'émerge le programme d'actions soumis à Vichy Communauté lors du bureau du 29 juin 2017.

L'ensemble du diagnostic a fait ressortir ce qui peut faire système en terme de circuits de proximité autour de la production et de la consommation.

Il faut noter qu'en 2010, seulement 6,25 % des exploitations des 38 communes du territoire actuellement étudié, travaillaient en circuits courts contre 16 % en France (étude 2014 - Chambre d'Agriculture de l'Allier).

S'attachant aux filières de production (viande, laitiers, fruits et légumes) et aux comportements des consommateurs, le diagnostic de 2016 a fait ressortir :

- une structuration bien adaptée aux besoins locaux de la filière viande (toute distribution confondue) ;
- une disparité de celle des produits laitiers, filière minoritaire sur le territoire et plutôt organisée en filière longue ;
- un déficit de structuration pour l'approvisionnement local, de la filière des fruits et légumes reposant beaucoup sur la spécificité d'une organisation maraîchère tournée vers la vente directe individuelle au travers des marchés de plein air et quelques (rares) épiceries pour la distribution. Le volume nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins du territoire (restauration collective,...) est loin d'être atteint.

Le comportement du consommateur explique en partie cette organisation : l'impact de la grande distribution reste majeur chez les consommateurs tournés vers le Bio (80 % en moyennes et grandes surfaces !) et même chez ceux attirés par les produits locaux (26% en moyennes et grandes surfaces). De manière générale, en France, 75% des produits alimentaires sont achetés en GMS.

L'attrait du Bio est l'évolution notable de ces 10 dernières années (de 46% à déclarer ne jamais manger Bio en 2003, ils se réduisent à 12% en 2015). Mais le prix reste un facteur limitant alors que le consommateur réclame protection de l'environnement et de la santé.

Rapportée au territoire (83 500 hab), la part de produits locaux consommée (toutes filières confondues) représentant 50% du total des produits alimentaires, ce sont 8350 consommateurs (10%) qui consomment plus de 1500 T de produits locaux par an et au moins une fois par jour ou par semaine. C'est donc ce levier qu'il faut faire jouer pour gagner en autonomie alimentaire : amplifier l'achat local et de qualité en structurant les filières à l'échelle locale et développer les circuits de proximité favorables au « manger mieux »...

Concernant la restauration collective, la part de produits locaux dans l'approvisionnement reste trop faible alors que les leviers existent : volumes importants (débouchés) ; effets sur la santé et l'éducation du plus grand nombre ; maîtrise de la commande par Vichy Communauté. Les freins invoqués de part et d'autre (fournisseurs/acheteurs) relèvent d'une méconnaissance des systèmes de fonctionnement respectifs ; de la force des habitudes et du risque à prendre en osant en changer (perte de sécurité) ; sans oublier un point essentiel : le juste prix !

Au-delà de l'acte d'achat (particuliers ou restauration collective), d'autres freins existent à lever au sein de l'offre :

- manque de pratique qualitative pour valoriser le produit localement
- déficit de maraîchage défavorable au développement d'une agriculture de proximité tournée vers l'alimentation ;
- faiblesse des volumes produits en direction de l'approvisionnement local (hormis la viande sous réserve de l'équilibre matière viande) ;
- faiblesse des équipements dédiés à la vente locale et d'une organisation logistique adaptée

Partant de ce constat et des enjeux, le territoire a adopté **une stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation qui s'appuie sur 3 axes** :

- Création de la richesse et des emplois relocalisés sur le territoire
- Soutien à une production et une consommation alimentaires responsables sur le territoire
- Bâtir un véritable projet alimentaire de territoire pour Vichy Communauté

Ces priorités passeront par le développement d'une agriculture de proximité destinée à la relocalisation de l'alimentation avec de nouvelles activités économiques et notamment, le développement de la filière maraîchère locale et l'approvisionnement de la restauration collective qui reste un objectif majeur au sein de la stratégie adoptée.

Quels sont les enjeux et objectifs au sein de ces trois axes stratégiques ?

. **Créer de la richesse et des emplois relocalisés** sur le territoire : la structuration « amont » des filières agro-alimentaires (de proximité) nécessite l'accompagnement des fournisseurs.

1. Développement d'activités productives (par des installations nouvelles ou la diversification)
2. Consolidation et développement des débouchés locaux (par la visibilité de l'offre, l'approvisionnement local de la restauration collective)

. **Encourager une production et une consommation alimentaires responsables** sur le territoire. L'approvisionnement local de qualité entraîne la nécessaire prise en compte du surcoût lié à un approvisionnement local, qui implique une prise de position des élus (% produits locaux et bio en

restauration collective), ainsi qu'un accompagnement au changement des pratiques et des mentalités des acheteurs, des agents de la restauration collective et des convives (lutte contre le gaspillage, adaptation des portions et des menus...). La sensibilisation et la formation continue de tous ces acteurs constituent un facteur de succès essentiel.

1. Développement des pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité, des nappes phréatiques, des écosystèmes et de la santé des producteurs et des consommateurs (par le développement de l'agriculture biologique notamment sur zones sensibles, l'éducation au manger bien du consommateur)
2. Accès à une alimentation de qualité pour tous (par l'accompagnement du changement des comportements, par la réduction du gaspillage et la prise en charge du surcoût par la collectivité)

. Poser les bases d'un véritable projet alimentaire de territoire pour Vichy Communauté c'est faire le choix une alimentation durable accessible à tous : saine, sûre, au juste prix et écologiquement responsable, elle repose en partie sur une éducation du consommateur final (enfant, famille). Les moyens sont aussi divers que la lutte contre le gaspillage, les ateliers-cuisines, le réseau des restaurateurs responsables (restaurants publics ou privés), l'action sociale...

1. Adhésion et engagement de tous les acteurs du territoire (par un pilotage et une gouvernance stratégique, par l'exemplarité de projets émergents)

1.5 Actions existantes à déployer par le Projet Alimentaire Territorial intercommunal

D'autres actions dans le domaine de l'alimentation durable existent sur le territoire, un Projet Alimentaire Territorial permet de recenser et coordonner ces actions afin que celles-ci correspondent à la politique alimentaire définie à travers le PAT. Ceci met donc en exergue le fait que le territoire communautaire est porteur d'un Projet Alimentaire Territorial qui s'ignorait jusqu'alors...

Ces organismes et acteurs seront à intégrer au PAT une fois que celui-ci sera plus avancé.

- L'épicerie sociale travaille avec le CIVAM et un maraîcher de Saint-Pourçain pour l'approvisionnement en produits frais. En échange, quelques bénévoles vont donner un peu de leur temps pour aider les producteurs.
- Des maraîchers de Saint-Germain des Fossés donnent ponctuellement leur surplus de production aux Restaurants du cœur.
- L'Intermarché du Mayet de Montagne s'attache à réserver une part de son approvisionnement en produits de proximité et en achetant en direct auprès des producteurs de la montagne.
- La grande surface Cora de Vichy avait remonté à la Chambre d'agriculture, en 2014, son intérêt pour s'approvisionner en salades locales.
- Une maison de retraite de Cusset a refait à neuf sa cuisine : il serait intéressant de rencontrer le cuisinier qui sera en charge de l'élaboration des repas et de l'approvisionnement
- La clinique de La Pergola a pris contact avec Vichy Communauté via le C.L.A.N. faisant valoir sa volonté de relocaliser ses repas et de se rapprocher d'une démarche territoriale.
- ...

2. Pilotage, actions et évaluation : vers un P.A.T intercommunal

2.1. Pilotage du programme et du P.A.T.

Douze actions ont été présentées par Auxilia répondant aux axes stratégiques retenus par les élus communautaires. Parmi ces douze actions, il est inscrit l'objectif à court terme d'un P.A.T. d'échelle intercommunale (action 10).

Dans ce cadre, la commune de Cusset a proposé en bureau communautaire de déposer un dossier de présentation du futur P.A.T intercommunal dès cette année, en faisant valoir l'expérience acquise à l'échelle communale et les liens avec les actions proposées à l'issue de l'étude de Vichy Communauté. Il s'agit d'amplifier l'action pilote communale en reprenant les actions et en les déclinant à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle des communes intéressées. Le PAT intercommunal intégrerait à terme les 12 actions préconisées par l'étude d'opportunité des circuits alimentaires de proximité.

Au-delà de la volonté de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, il s'agit bien d'une démarche globale d'ancrage territorial des actions ; du souhait de développer l'agriculture durable sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation. Les premières actions communales (lutte contre le gaspillage alimentaire, connaître les producteurs et leurs attentes vis-à-vis de l'approvisionnement de cantines, ateliers-cuisine et éducation alimentaire...) ont précédé un futur P.A.T. intercommunal.

Au regard des résultats de l'étude et de l'action entamée par Cusset, de projets émergents tels que sur la commune du Vernet ou de La Chabanne, en matière alimentaire, des dynamiques de circuits courts recherchées à travers les études d'aménagement telles que sur Saint-Germain-des-Fossés..., un P.A.T intercommunal devient nécessaire. Cette démarche d'intégration des actions et des acteurs au sein d'un PAT intercommunal a été présentée en bureau communautaire le 29 juin 2017. Le bureau du 7 septembre 2017 portera un avis sur la priorité et le contenu donnés au PAT intercommunal.

Vichy Communauté est donc **le porteur** de ce PAT en construction et s'entourera de différents acteurs concernant le pilotage du projet :

Comment articuler cet objectif et le programme des 12 actions ayant émergé de l'étude ?

Le programme d'action sera mis en œuvre et suivi par une instance de pilotage et de coordination (action 9 « Créer une instance de pilotage et de promotion de la démarche »). Le pilotage s'appuiera sur 8/10 personnes (élus et techniciens) issues du territoire intercommunal et de partenaires (DRAAF, Département) ; cette instance doit suivre la mise en œuvre de ce premier programme proposé sur 3 ans mettant l'accent sur la démarche P.A.T. et doit s'assurer des engagements pris, des financements contractés et de l'évaluation des résultats atteints...

Ce pilotage s'organisera autour des groupes thématiques suivants :

- volet 1 : foncier/diversification;
- volet 2 : communication/promotion ;
- volet 3 : restauration collective ;
- volet 4 : projets pilotes ou émergents : Cusset et Le Vernet

Dans l'été, Vichy Communauté a sollicité les premiers engagements de partenaires autour du P.A.T., poursuivant la dynamique lancée par l'étude : Département, communes, chambres consulaires, acteurs du système alimentaire.

2.2. Actions, cofinancements et évaluation (synthèse fiches-actions détaillées rapport d'étude)

Les 12 actions sont articulées entre elles par thématiques ; l'ensemble traite de la question foncière jusqu'à l'assiette, en s'intéressant stratégiquement aux interventions du territoire. Le territoire porte, soutient ou sollicite l'engagement nécessaire d'un partenaire... Dans ce cadre, chaque action dépend en partie de la réussite d'une autre ; l'ensemble doit créer un effet d'entraînement et produire des résultats rapidement (sur 3 ans).

Par volet thématique, on trouvera ci-après les 11 actions conduisant au projet de territoire alimentaire, ses co-financements et ses indicateurs envisagés :

Volet 1 : Installation de producteurs, diversification des exploitations existantes

1. Identifier et réserver une offre foncière de 15 à 30 ha sur le territoire pour permettre le développement de petites unités de production maraichères (+ 10 ha si installation d'un légumier). Une priorité sera portée sur les zones sensibles (réserve foncière) et les porteurs de projet en maraichage biologique seront privilégiés.

- **Calendrier**

De septembre 2017 à septembre 2020 (3 ans)

- **Coût estimé**

40 – 80 k€ (si achat de terres libres secteur Montagne)

80 – 250 k€ (si achat de terres libres sur Val d'Allier)

- **Co-Financement**

Vichy Communauté et communes (Fonds propres), Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région, FEADER Mesure 16.72, FEDER Axe 1), Etat (TEPCV), Agence de l'eau (Aide au financement de la veille et diagnostic foncier ; cf. *Contrat territorial - A133 structurer la filière d'approvisionnement local*)

- **Indicateurs**

surface agricole installée - bilan annuel avec la Chambre départementale d'agriculture + SAFER

2. Favoriser l'accompagnement des producteurs en cours de diversification : mise à disposition de foncier, de locaux (pour commercialiser les produits), communication, utilisation de la commande publique.

- **Calendrier**

De septembre 2017 à septembre 2020 (3 ans)

- **Coût estimé**

20-25 k€ / an Mise en place d'une convention

- **Co-Financement**

Vichy Communauté et communes (Fonds propres), LEADER (Actions de communication), Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Ambition Région, FEADER Mesure 16.72, FEDER Axe 1)

- **Indicateurs**

espace de vente ouvert - bilan annuel avec la Chambre départementale d'agriculture

Volet 2 : Structuration de l'offre et communication

3. Communiquer sur l'offre existante et sur la démarche de Vichy Communauté (site Internet, Journal de Vichy Communauté, Média locaux, événements...).

- **Calendrier**

Septembre 2017 à février 2018 (élaboration des outils)

2018 + 2019 (diffusion)

2020 (actualisation)

- **Coût estimé**

<10 k€ + temps agents

▪ **Co-Financement**

Vichy Communauté (Fonds propres, TEPOS), Pays (LEADER), Région (Europe en Région en fonction des AAP), Conseil Départemental (via compétence tourisme, développement agricole, via outil Agrilocal)

▪ **Indicateurs**

site internet producteurs/produits locaux créé + nombre de visite du site + guides papiers

4. Communiquer sur les enjeux d'une alimentation durable et éduquer les consommateurs.

▪ **Calendrier**

Janvier 2018 à juin 2018 (élaboration des outils)

Juillet 2018 à déc 2020 (mise en œuvre)

▪ **Coût estimé**

12 à 25 k€ (si intervention d'un agence de communication) + temps agents

▪ **Co-Financement**

Vichy Communauté (Fonds propres), Pays (LEADER), Communes (Financement TAP), ADEME (TEPOS), Agence Régionale de la santé (Si AAP), ADEME (AAP « Changement des comportements et modification des pratiques » AURASOCIAL, AURAENERGY)

▪ **Indicateurs**

Nombre d'évènement publics + nombre d'atelier, conférence tournés vers les conso + thématique « alimentation durable » dans l'action sociale et la santé + nombre de visite ou d'interventions en milieu scolaire et/ou CLSH

➔ **Actions mises en œuvre à l'échelle cussétoise et démultipliables :**

Thème : lutte contre le gaspillage alimentaire

Pesée des restes alimentaires lors de repas en restauration scolaire

Levier des collectivités : définir un thème pour les activités périscolaires de l'année (alimentation, déchets, environnement ...)

Phase de diagnostic : réaliser des pesées durant 8 repas consécutifs (à l'aide de la calculette de l'ADEME) afin d'obtenir une moyenne avec un grammage de référence.

Déterminer une stratégie de réduction des déchets et sensibiliser les enfants au sujet du gaspillage alimentaire (sans pour autant les culpabiliser).

Exemples : mettre en place des chefs de tables, des ambassadeurs du tri, un service en deux temps : un premier service en petit quantité et un second si l'enfant a encore faim, un service réalisé par les enfants eux-mêmes (primaires), faire figurer le menu du jour sur la table, ...

Phase d'évaluation : réaliser des pesées durant 8 repas consécutifs suite à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des déchets, en impliquant les enfants lors de la pesée + comparaison avec la moyenne déterminée à l'étape précédente.

Visualisation des résultats sous une forme ludique : graphique, conversion en tickets de cinéma, relevé de pris en supermarché ...

Suivi régulier : des pesées peuvent être réalisées régulièrement : tous les ans ou tous les trimestres.

Thème : évènementiel, sensibilisation des consommateurs

Organisation d'une Fête de la Ruralité

En parallèle de la phase de diagnostic, la première action phare du Projet Alimentaire Territorial a été l'organisation d'un évènement festif pour reconnecter le monde rural et le monde urbain et sensibiliser les

consommateurs au quotidien des agriculteurs. Ce premier évènement a été organisé par un noyau d'agriculteurs de Cusset de manière bénévole. Cela a permis de les fédérer autour d'un projet commun mettant en valeur leur métier. La Fête de la Ruralité regroupe des animations festives et ludiques, des stands d'expositions et d'explication, des démonstrations des métiers agricoles et un marché de producteurs.

Volet 3 : Approvisionnement de proximité et visibilité de l'offre locale

| |
|--|
| 5. Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de la restauration collective locale. <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Septembre 2017 à déc 2019 (mise en œuvre) 2020 (suivi)▪ Coût estimé (interne)▪ Indicateurs volume prod locaux – menus adaptés – nombre de rencontres acheteur/fournisseur |
| 6. Modifier les cahiers des charges et utiliser l'allotissement pour favoriser les fournisseurs locaux. <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Septembre 2018 à septembre 2020▪ Coût estimé (interne)▪ Indicateurs nombre fournisseurs locaux – cahier des charges transformé |
| 7. Former les gestionnaires et les fournisseurs à l'utilisation de l'outil Agrilocal. <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Septembre 2017 à déc 2020▪ Coût estimé (interne)▪ Indicateurs Nombre de réunion et d'agents formés - nombre de commandes effectuées via Agrilocal |
| 8. Favoriser la mise à disposition d'une offre locale à des prix équitables (rémunérateurs et abordables). <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Septembre 2018 à déc 2020▪ Coût estimé▪ Financement▪ Indicateurs Nombre de rencontres interprofessionnelles (ou associatives) - Nombre de partenariat fournisseur-acheteur (producteurs vers : associations, restau co, restau privée et autres distributeurs) – Qualité relation commerciale installée - <i>Etat initial/final achats alimentaires ?</i> |

→ actions mises en œuvre à l'échelle cussétoise et démultipliables :

Thème : accessibilité à une alimentation durable pour les publics défavorisés

Ateliers cuisines thématique sur l'approvisionnement de proximité en produits biologiques et frais.

Première phase : répertorier les lieux et organismes réalisant déjà des ateliers cuisine, à défaut, identifier un lieu et un organisme pouvant mettre en place des ateliers cuisines.

À Cusset, le Centre Social « La Passerelle » et le SESSAD « La Néottie » organisaient indépendamment des ateliers cuisines. Ces ateliers étaient à destination des adultes (pour le SESSAD : aide à la parentalité). Suite à une première rencontre et à une sensibilisation au sujet du Projet Alimentaire Territorial, les organismes décident de fusionner leurs ateliers cuisines pour des séances thématiques l'alimentation durable. Rapidement, Les Jardins de Cocagne sont associés afin d'animer les ateliers thématiques grâce à l'intervention d'une cuisinière travaillant à l'association.

Au final, ce projet a donné lieu à 4 ateliers cuisine et deux visites : une promenade sur le thème des plantes comestibles et une visite des Jardins de Cocagne, entre mars et juin 2017.

Ces ateliers ont touchés 10 personnes régulières et la sortie des plantes comestibles étaient aussi ouvertes aux enfants du SESSAD.

À chaque événement, un post Facebook a été réalisé afin de communiquer sur la démarche et mettre en valeur le travail réalisé lors des ateliers.

Thème : ancrage territorial et développement économique

Pique-Nique entre les 3 « Made in Cusset »

La municipalité a impulsé un dynamique territoriale regroupant les forces vives de la commune en trois sous catégories : le Made in Cusset Entreprise, le Made in Cusset Commerces et Artisanat et le Made in Cusset Agriculture. Une rencontre interprofessionnelle est organisée entre les trois Made in Cusset. Le but est de créer de nouveau partenariat entre ces acteurs économiques locaux qui ne se connaissent pas forcément.

Thème : sensibilisation et communication autour du système alimentaire

Parmi les premières actions projetées pour la fin d'année 2017 : organiser un forum « Quelle alimentation souhaitée pour demain ? », rassemblant producteurs et consommateurs pour impliquer les acteurs d'un P.A.T. intercommunal ; partager les objectifs du P.A.T. et favoriser les synergies...

Volet 4 : Projets émergents ou pilote

| |
|---|
| <p>9. Capitaliser sur les actions menées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire de Cusset et réfléchir à son déploiement à l'échelle de Vichy Communauté.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Septembre 2017 pour démarrer▪ Coût estimé (interne)▪ Co-Financement Vichy Communauté (Fonds propres), DRAAF (PNA, labellisation)▪ Indicateurs Nombre de réunions - Nombre d'actions déployées à l'échelle de Vichy Communauté - nombre d'actions communales (cantines et péri-scolaire). |
| <p>10. Redéfinir le projet de cuisine territoriale.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Premier trimestre 2018▪ Coût estimé (interne)▪ Indicateurs nombre de communes impliquées (cantines) - nombre de réunions – rédaction et présentation du projet – validation politique |
| <p>11. Sur la commune du Vernet, répondre à l'objectif de permettre aux exploitants en cours d'installation mais qui ne possèderait pas encore le foncier ou les bâtiments de pouvoir démarrer, sur quelques hectares, une production maraichère biologique. A l'instar d'un « espace test en agriculture biologique » (sorte de pépinière d'entreprises agricoles) en maraichage ou en diversification.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Calendrier Premier trimestre 2018▪ Coût estimé (interne)▪ Co-Financement Vichy Communauté (Fonds propres), Région AuRA (à vérifier), Europe (FEADER)▪ Indicateurs Définition du projet - Nombre de réunions - projet agri-alimentaire démarré – nombre de porteurs de projets |

3. Conclusion

L'étude d'opportunité autour des circuits alimentaires de proximité s'est appuyée à la fois sur les enjeux identifiés lors de l'étude agricole de 2014 et ceux dégagés de l'expérience pilote conduite par Cusset. En 2017, Vichy Communauté a posé les bases de sa stratégie à la fois en matière d'intégration de l'agriculture au développement du territoire et en matière d'autonomie alimentaire, retenant 12 actions prioritaires sur les 3 prochaines années. Parmi ces actions, la proposition en bureau du 29 juin, de déployer un P.A.T à l'échelle intercommunale a retenu l'attention des maires à l'issue d'une présentation conjointe des résultats de l'étude et des avancées de Cusset en terme de dynamiques agricoles et économiques autour de son projet alimentaire. Pour demain, c'est-à-dire dès 2018, la communauté d'agglomération mettra en œuvre son programme d'actions en s'engageant désormais pleinement dans un P.A.T. Mais face à un aussi vaste domaine d'interventions (alimentation et nutrition, environnement, action sociale, action sanitaire, changements culturels,...), le territoire seul ne saurait parvenir en 3 ans aux structurations et résultats nécessaires. C'est pourquoi, Vichy Communauté a proposé aux acteurs locaux du système alimentaire désireux de changer les comportements, de valoriser une agriculture de proximité et innovante, de relocaliser l'économie pour davantage d'autonomie alimentaire, d'être les partenaires de ce P.A.T. à construire. La démarche soumise à l'avis du bureau communautaire du 7 septembre 2017 se poursuivra dans cette dynamique en recherchant le soutien de tous les partenaires du territoire ; celui de la DRAAF sera essentiel à l'accompagnement du P.A.T.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE
2017 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL INTERCOMMUNAL

.....
Date de décision: 07/09/2017

Date de réception de l'accusé 12/09/2017
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07SEPT2017__3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170907-07SEPT2017_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20170907-07SEPT2017_3-DE-1-1_1.pdf)